

Envoyé en préfecture le 02/04/2024

Reçu en préfecture le 02/04/2024

Publié le 02/04/2024

ID : 087-218709400-20240402-232024-DE

DEPARTEMENT : Haute-Vienne
ARRONDISSEMENT : Limoges
COMMUNE : **MEILHAC**

- Vu l'article L 2122-22 du code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil municipal 2020/37 en date du 11 septembre 2020, portant délégation de fonction du Conseil municipal au maire,

DECISION

N° 2024 / 03

CHANGEMENT PHOTOCOPIEURS MAIRIE ET ECOLE CHANGEMENT SYSTEME DE SAUVEGARDE MAIRIE

- Vu l'article L 2122-22 du code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil municipal 2020/37 en date du 11 septembre 2020, portant délégation de fonction du Conseil municipal au maire,
- Vu les propositions en notre possession, suite à consultation,

Le Maire,

DECIDE de faire confiance à la société LDS (Limousin Digital Services) sise 6, rue Léonard Trompillon à Limoges pour le matériel ci-après :

PHOTOCOPIEURS :

- Mairie : EPSON C4000
- Ecole : EPSON C579R
- ↳ Loyer fixe trimestriel sur la durée du contrat : 559, 00 € HT
- ↳ Coût copies : 0, 0037 € HT Noir et Blanc // 0, 037 € HT Couleur
- ↳ Forfait entretien : 35, 00 € HT

SAUVEGARDE MAIRIE :

- Solution DATIS BOX 1T°
- ↳ Loyer fixe trimestriel sur la durée du contrat : 297, 00 € HT

Les crédits seront inscrits sur les budgets à venir.

Meilhac, le 02 avril 2024

Le Maire,

Jean-Marie M

